

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 39, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'importance prise par les dispositifs d'exonérations sociales et de leur impact sur le financement de la sécurité sociale, il apparaît nécessaire d'évaluer régulièrement ces mesures, notamment s'agissant de leur efficacité sur les créations d'emplois.

Cet amendement propose donc d'évaluer ces dispositifs tous les deux ans pendant la durée de leur application.